



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 25 AVRIL 2024

CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 25 AVRIL 2024

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, M. Gilles BALDACCHINO, Mme Valérie BATESTTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, Mme Amandine LAYEC, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Mohamed MAHALI, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, Mme Josée MASSI, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT, M. Christian SIMON.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Robert BENEVENTI ayant donné pouvoir à Mme Delphine GROSSO, Mme Béatrice BROTONS ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Corinne CHENET ayant donné pouvoir à Mme Kristelle VINCENT, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, M. Jean-Pierre COLIN ayant donné pouvoir à M. Guillaume CAPOBIANCO, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à M. Laurent BONNET, Mme Brigitte GENETELLI ayant donné pouvoir à Mme Josy CHAMBON, M. Arnaud LATIL ayant donné pouvoir à M. Christian SIMON, M. Emilien LEONI ayant donné pouvoir à M. Laurent JEROME, M. Jean-Louis MASSON ayant donné pouvoir à Mme Hélène ARNAUDBILL, Mme Cécile MUSCHOTTI ayant donné pouvoir à M. Jean-David MARION, M. Amaury NAVARRANNE ayant donné pouvoir à M. Gilles BALDACCHINO, Mme Virginie PIN ayant donné pouvoir à Mme Magali TURBATTE, M. Albert TANGUY ayant donné pouvoir à M. Luc DE SAINTSERININ, M. Joël TONELLI ayant donné pouvoir à Mme Dominique ANDREOTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Bruno ROURE.

ABSENTS :

M. Olivier CHARLOIS , Mme Rachel ROUSSEL

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2024.	7
N° 24/04/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	8
N° 24/04/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	9
N° 24/04/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	11
N° 24/04/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	11
N° 24/04/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	12
N° 24/04/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	12
N° 24/04/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	13
N° 24/04/008 BUDGET ANNEXE EAU - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	14
N° 24/04/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	15
N° 24/04/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	16
N° 24/04/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	17
N° 24/04/012 BUGDET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	18
N° 24/04/013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	18
N° 24/04/014 BUDGET ANNEXE EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	18
N° 24/04/015 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	19

N° 24/04/016 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	19
N° 24/04/017 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023	20
N° 24/04/018 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX DE FRAIS COMPLEMENTAIRES SUPPORTES EN 2022 ET 2023 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE.....	20
N° 24/04/019 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2024	21
N° 24/04/020 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE À LA CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON COTE D'AZUR (CENAQ).....	21
N° 24/04/021 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°3.....	25
N° 24/04/022 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°4.....	25
N° 24/04/023 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°5.....	26
N° 24/04/024 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°6.....	26
N° 24/04/025 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°7.....	27
N° 24/04/026 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°8.....	27
N° 24/04/027 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°9.....	28

N° 24/04/028 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°10	28
N° 24/04/029 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°11	29
N° 24/04/030 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°12	29
N° 24/04/031 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°13	29
N° 24/04/032 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°14	30
N° 24/04/033 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°23CONC09 RELATIF AUX CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - LOT 1	31
N° 24/04/034 AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE N°19CONC09 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°6 ET A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CHALET N°4 DE LA PLAGE DES SABLETTES/MAR VIVO A LA SEYNE-SUR-MER.....	31
N° 24/04/035 AVENANT N°3 AU SOUS-TRAITE N°19CONC11 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°4 ET A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CHALET N°1 DE LA PLAGE DES SABLETTES/MAR VIVO A LA SEYNE-SUR-MER.....	32
N° 24/04/036 AVENANT N°3 AU SOUS-TRAITE N°19CONC08 RELATIF A L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°5 ET A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CHALET N°3 DE LA PLAGE DES SABLETTES/MAR VIVO A LA SEYNE-SUR-MER.....	32
N° 24/04/037 AGREMENT DE SUBDELEGATION DE L'ACTIVITE DE RESTAURATION LEGERE OU TRADITIONNELLE CONCERNANT LE CONTRAT N°22CONC02 RELATIF À LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER DE LA PLAGE NATURELLE DU PRADON A CARQUEIRANNE, LOT N°2.....	33
N° 24/04/038 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°24/02/010 DU 22 FEVRIER 2024 RELATIVE À LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES-LES-PALMIERS - LOT DE PLAGE N°4 DE L'AYGUADE	33

N° 24/04/039 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	34
N° 24/04/040 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2023.....	34
N° 24/04/041 VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE.....	35
N° 24/04/042 CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024/2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE	36
N° 24/04/043 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT A COMPTER DE 2026	36
N° 24/04/044 CONVENTION-CADRE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES LOGEMENTS FACE AUX RISQUES D'INONDATION DANS LE CADRE DU PAPI PCT 2024-2029.....	39
N° 24/04/045 CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE ET TERRITORIALE DU VAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI-PCT 2024-2029) – AUORISATION DE SIGNATURE.....	41
N° 24/04/046 CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI-PCT 2024-2029) – AUTORISATION DE SIGNATURE	42
N° 24/04/047 CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-BAUME DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI-PCT 2024-2029) – AUTORISATION DE SIGNATURE.....	43
N° 24/04/048 ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE COMPENSATION TARIFAIRE AU PROFIT DES INSULAIRES, RESIDENTS ET SAISONNIERS DES ILES DE PORT CROS ET DU LEVANT	44

La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la séance est ouverte. Nous allons désigner une secrétaire de séance à main levée, si vous le voulez bien. Madame Béatrice Veyrat-Masson a fait acte de candidature.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Vous faites l'unanimité !

Elle va donc procéder à l'appel des membres.

Mme VEYRAT-MASSON.- Merci, Monsieur le Président, très chers collègues.

(Il est procédé à l'appel.)

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2024

M. LE PRESIDENT.- Je sou mets le procès-verbal de la séance du 28 mars 2024 à votre approbation. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Il est donc approuvé.

La première délibération concerne le compte financier unique. Avant de quitter la séance, comme la loi le veut, et de confier, si vous êtes d'accord, la présidence à notre collègue Robert Cavanna, je voudrais simplement rappeler que, de façon très particulière, je partage ce compte financier unique avec Hubert Falco, puisque l'année 2023 a été commune pour nous, comme beaucoup de choses le sont entre nous.

Dans ce compte financier unique, on retrouve la rigueur et le sérieux de la gestion budgétaire de cette institution.

À titre d'exemple, vous observerez que les dépenses de fonctionnement, comme les recettes, n'ont augmenté que de 3 %, ce qui est tout de même assez remarquable dans une période où l'inflation est significative. Quant aux recettes de fonctionnement, d'ailleurs, si elles n'ont augmenté que de 3 %, c'est dû au fait que les taux d'imposition sont restés fixes, comme depuis de très nombreuses années. Ce n'est qu'une augmentation nominale due à l'évolution des bases lors de la loi de finances.

Cela permet d'avoir, par différence, un autofinancement qui reste très significatif, avec une épargne brute importante de l'ordre de plus de 60 M€,

permettant de développer un programme d'investissements important, puisque ces derniers se montent à près de 180 M€.

Tout cela se fait dans un climat de très bonne santé financière, puisque l'encours de la dette est maintenu constant, comme dans les années antérieures, et le ratio de désendettement est à 4,7 ans, ce qui est tout à fait correct et utile pour l'avenir.

Si vous êtes d'accord, je propose que Monsieur Cavanna, 1^{er} Vice-président, préside désormais la séance.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Si vous êtes d'accord, il la présidera *in situ* et passera donc la parole à qui la voudra pour que ce compte financier unique soit analysé.

Monsieur le Président sort de la salle.

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Je cède la parole à Monsieur Ange MUSSO qui va nous présenter les comptes financiers uniques de la Métropole.

N° 24/04/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le premier compte financier unique concerne notre Métropole. Il présente un excédent de fonctionnement de 31 077 919 € et un déficit de la section d'investissement de 13 567 551 €.

À l'excédent de fonctionnement 2023, il convient de rajouter le résultat excédentaire de 2022 de 14 158 284 €, ce qui nous donne un résultat de 45 236 203 €.

Au déficit d'investissement de 2023, il faut rajouter le déficit reporté de 2022, soit 13 277 124 €, ce qui donne un déficit cumulé de 26 844 676 € en investissement.

Enfin, il convient d'intégrer les restes à réaliser retracés à la section d'investissement pour 79 850 886 € en dépenses et pour 93 316 792 € en recettes, ce qui porte le résultat final d'investissement à un déficit de 13 378 770 €.

Le résultat net cumulé de clôture de 2023 est donc excédentaire de 31 857 433 €.

M. CAVANNA.- Mes chers collègues, avez-vous des observations ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 71

**CONTRE : 4 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Anthony CIVETTINI
– M. Philippe LEROY – M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile
MUSCHOTTI**

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité.)

Je vous remercie.

Monsieur Bernard ROUX entre dans la salle.

**N° 24/04/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - APPROBATION DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Le compte financier unique du budget annexe Transports présente un excédent de 1 510 € en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 2 492 159 €.

Le déficit de fonctionnement de 1 510 € constaté à la clôture de 2022 est reporté en 2023 et donne un résultat final nul pour la section.

À l'excédent d'investissement de 2023, il convient de rajouter l'excédent reporté de 2022, soit 25 244 484 €, ce qui donne un excédent cumulé total de 27 736 644 € en investissement.

Enfin, il convient ensuite d'intégrer les restes à réaliser retracés à la section d'investissement pour 1 479 486 € en dépenses et pour 10 888 110 € en recettes, ce qui donne un résultat final d'investissement en excédent de 37 145 267 €, qui correspond à notre résultat net cumulé, puisque nous étions à zéro en fonctionnement.

M. CAVANNA.- Y a-t-il des observations?

M. LEROY.- Oui, s'il vous plaît, Monsieur Cavanna.

M. CAVANNA.- Oui.

M. LEROY.- Monsieur Cavanna, chers collègues, le compte financier unique est annoncé comme ayant pour objectif de « favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ».

J'avoue que pour un non spécialiste comme moi, tout cela reste bien opaque. Dans le budget annexe Transports, apparaissent des montants globaux dont, par exemple, des transferts entre sections pour la modique somme de 12 M€ sans plus de précisions ou une ligne d'opération patrimoniale de 4 M€ dont l'utilité reste floue.

Qu'en est-il vraiment des investissements ?

La Métropole investit-elle dans le TCSP, et de quelle manière ?

Je sais qu'elle a investi dans un navire hybride, mais chaque fois que je prends le bateau pour traverser la rade, je suis dans des bons vieux diesels, alors que celui qui pourrait faire un peu d'électricité reste à quai.

Au niveau des bus, l'hybride qui marche à 80 % du temps au diesel ne me semble pas une merveille de propreté, mais juste une amélioration de 20 % et beaucoup de *greenwashing*.

Oui, le transport en commun mérite de vrais investissements, mais je ne peux pas me prononcer pour l'ensemble des budgets qui va être présenté avec si peu d'informations.

Merci.

Mme LEVY.- Depuis un certain nombre d'années, notre priorité est vraiment de faire en sorte que, petit à petit, les bus deviennent propres.

De plus, vous parlez d'investissement, mais nous venons là encore d'acheter des bus pour répondre à des appels bus, ainsi que pour le transport scolaire, qui est très demandé par l'ensemble des communes. Nous essayons d'y répondre.

Par conséquent, au niveau des investissements et de la priorité en ce qui concerne le respect des engagements pris par la Métropole, je pense que nous pouvons être fiers de ce que la Métropole fait.

M. MUSSO.- Quant à l'opacité du compte financier unique, nous ne faisons que respecter la loi. Je sais que c'était un vœu pieux de la loi, et je reconnais que c'est assez opaque, mais nous respectons la loi.

M. CAVANNA.- S'il n'y a plus d'observations, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 72

**CONTRE : 4 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Anthony CIVETTINI
– M. Philippe LEROY – M. Amaury NAVARRANNE**

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Le compte financier unique du budget annexe Parc d'Activités Marines de Saint-Mandrier-sur-Mer présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 215 830 €.

Avec un excédent 2022 reporté en investissement de 1 929 398 €, le résultat de clôture 2023 s'élève à 2 145 229 €.

Pour obtenir le résultat net, il est nécessaire de tenir compte des restes à réaliser de 97 916 € en dépenses et de 356 480 € en recettes, soit un solde de restes à réaliser positif de 258 563 €.

Le résultat net de clôture pour 2023 s'élève donc à 2 403 792 €.

M. CAVANNA.- Y a-t-il des observations ?

Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Le compte financier unique du budget annexe Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires présente un résultat nul en fonctionnement et un excédent de la section d'investissement de 118 713 €.

Avec un excédent 2022 reporté en investissement de 121 053 €, le résultat de clôture 2023 s'élève à 239 766 €.

Pour obtenir le résultat net, il est nécessaire de tenir compte des restes à réaliser de 75 235 € en dépenses, sachant que nous n'en avons pas en recettes.

Le résultat net de clôture pour 2023 s'élève donc à 164 530 €.

M. CAVANNA.- Avez-vous des observations ?

S'il n'y en a pas, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Le compte financier unique du budget annexe Aménagements des Zones d'Activités Économiques présente un déficit de fonctionnement de 968 € et un déficit de la section d'investissement de 135 354 €.

Il convient de prendre en compte les soldes reportés de -613 952 € en fonctionnement et de -1 364 816 € en investissement.

Avec un déficit 2022 ainsi reporté, le résultat de clôture 2023 s'élève à -2 115 091 €. Il n'y a aucun reste à réaliser.

Nous avons donc un résultat net cumulé déficitaire de 2 115 091 € pour l'année 2023.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Le compte financier unique du budget annexe Assainissement présente un excédent de fonctionnement de 3 609 467 € et un excédent d'investissement de 2 029 980 €.

Il convient de rajouter l'excédent 2022 reporté de 10 090 059 €, ce qui donne un excédent cumulé de 13 699 526 € en fonctionnement.

À l'excédent d'investissement de 2023, il convient de rapporter le déficit d'investissement 2022 de 619 355 €, ce qui donne un excédent cumulé de 1 410 624 € en investissement.

Enfin, il convient d'intégrer les restes à réaliser pour 11 422 685 € en dépenses et pour 4 792 057 € en recettes. Nous avons donc un résultat déficitaire en investissement de 5 220 002 €.

Le résultat net cumulé de clôture est donc excédentaire de 8 479 524 €.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Le compte financier unique du budget annexe Assainissement Non Collectif présente un excédent de fonctionnement de 1 066 €. Il n'y a pas de section d'investissement

Il convient de rajouter l'excédent de 2022 reporté, soit 36 875 €, ce qui donne un résultat net cumulé de clôture de 37 942 € en fonctionnement, puisque nous n'avons pas d'investissement.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/008 BUDGET ANNEXE EAU - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Pour le budget annexe de l'Eau, nous avons un budget unique pour l'exercice 2023. Il présente un excédent de fonctionnement de 3 207 987 € et un déficit de la section d'investissement de 7 654 892 €.

Toutefois, il convient de rajouter les résultats de 2022, sachant qu'à cette époque, nous avons trois budgets différents :

- la DSP Eau était excédentaire de 4 341 785 € ;
- la Régie de l'Eau de Six-Fours-les-Plages était déficitaire de 1 260 365 € ;
- la Régie de l'Eau de La Garde était excédentaire de 1 380 045 €.

Cela fait un total reporté de 4 461 465 €, ce qui donne un excédent cumulé total de 7 669 453 € en fonctionnement.

En investissement, il convient de faire la même chose :

- la DSP Eau était excédentaire de 3 104 560 € ;
- la Régie de l'Eau de Six-Fours-les-Plages était excédentaire de 1 443 618 € ;
- la Régie de l'Eau de La Garde était déficitaire de 453 350 €.

Cela fait un total reporté de 4 094 829 €, ce qui donne un déficit cumulé total de 3 560 063 € en investissement.

Il convient ensuite d'intégrer les restes à réaliser pour 5 413 135 € en dépenses et pour 3 160 093 € en recettes, ce qui porte le résultat final d'investissement à un déficit de 5 813 106 €.

Le résultat net cumulé de clôture pour 2023 est donc excédentaire de 1 856 347 €.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 72

**CONTRE : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI
– M. Philippe LEROY – M. Amaury NAVARRANNE**

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

**N° 24/04/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Là aussi, nous avons un budget unique pour 2023, alors que nous en avons plusieurs en 2022.

Le budget unique présente un déficit de fonctionnement de 1 328 495 € et un déficit de la section d'investissement de 2 344 620 €.

Au déficit de fonctionnement de 2023, il convient de rajouter les résultats de fonctionnement 2022 reportés des différents ports :

– L'Aiguade du Levant :	116 108 € ;
– La Madrague de Giens :	196 946 € ;
– Porquerolles :	5 553 226 € ;
– La Tour Fondue :	1 031 759 € ;
– Saint-Elme :	42 809 € ;
– Le Lazaret :	202 952 € ;
– Le Brusac :	1 589 778 €.

Cela fait un total reporté de 8 733 581 €, ce qui donne un excédent cumulé total de 7 405 085 € en fonctionnement.

Au déficit d'investissement de 2023, il convient de rajouter les résultats de d'investissement 2022 :

– L'Aiguade du Levant :	-48 022 € ;
– La Madrague de Giens :	-57 723 € ;
– Porquerolles :	744 172 € ;
– La Tour Fondue :	-1 174 401 € ;
– Saint-Elme :	-161 948 € ;
– Le Lazaret :	19 298 € ;
– Le Brusac :	1 404 007 €.

Cela fait un total reporté de 725 382 €, ce qui donne un déficit cumulé total de 1 619 238 € en investissement.

Il convient d'intégrer les restes à réaliser pour 1 977 577 € en dépenses et 5 949 587 € en recettes, ce qui porte le résultat final d'investissement à un excédent de 2 352 771 €.

Le résultat net cumulé de clôture de 2023 est donc excédentaire de 9 757 856 €.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

M. MUSSO.- Le CFU du budget annexe Toulon Port de Commerce présente un excédent de fonctionnement de 607 321 € et un déficit de la section d'investissement de 3 868 919 €.

Il convient de rajouter l'excédent 2022 de 4 317 579 €, ce qui donne un excédent cumulé total de 4 924 901 € en fonctionnement.

Au déficit d'investissement de 2023, il convient de rajouter le déficit d'investissement 2022 de 3 956 851 €, ce qui donne un déficit cumulé total de 7 825 771 € en investissement.

Enfin, il convient ensuite d'intégrer les restes à réaliser retracés à la section d'investissement, uniquement en dépenses, pour un montant de 3 024 964 €, ce qui porte le résultat final d'investissement à un déficit de 10 850 735 €.

Le résultat net cumulé de clôture est donc déficitaire de 5 925 834 €.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 74

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

**N° 24/04/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS -
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Pour le budget annexe Parkings, le CFU présente un excédent de fonctionnement de 622 466 € et un déficit de la section d'investissement de 197 430 €.

Il convient de rajouter les résultats 2022, soit 24 274 € en fonctionnement, ce qui donne un excédent cumulé total de 646 740 €.

En investissement, il convient de rajouter l'excédent 2022 de 46 840 €, ce qui donne un déficit de 150 589 €.

Le résultat de clôture est donc excédentaire à 496 151 €.

M. CAVANNA.- S'il n'y a pas d'observation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 72

CONTRE : 2 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN.

(Adoption à la majorité).

Monsieur le Président Giran peut revenir.

Monsieur le Président entre dans la salle et reprend la présidence de la séance.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je suppose que les délibérations ont eu lieu.

Nous passons donc à la délibération n° 12, en espérant que le compte financier unique n'ait pas été rejeté, parce que cela bloquerait l'institution.

**N° 24/04/012 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE - AFFECTATION DU RESULTAT DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Je vous propose d'affecter 30 000 000 € à la section d'investissement et 15 236 203 € à la section de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

POUR : 75

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY
– M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité).

L'affectation sera ainsi décidée.

**N° 24/04/013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU
RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Pour le budget annexe Assainissement, je vous propose d'affecter 5 000 000 € à la section d'investissement et 8 699 526 € à la section de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony
CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme
Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE**

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc approuvé.

**N° 24/04/014 BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DU RESULTAT DU
COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Je vous propose d'affecter 4 000 000 € à la section d'investissement et 3 669 453 € à la section de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

POUR : 73

CONTRE : 2 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Amaury NAVARRANNE

ABSTENTION : 4 - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

(Adoption à la majorité).

Il en est donc ainsi décidé.

**N° 24/04/015 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Je vous propose d'affecter 3 000 000 € à la section d'investissement et 4 405 085 € à la section de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

**N° 24/04/016 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE -
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Je vous propose d'affecter 1 000 000 € à la section d'investissement et 3 924 901 € à la section de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

**N° 24/04/017 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. MUSSO.- Je vous propose d'affecter 200 000 € à la section d'investissement et 446 740 € à la section de fonctionnement.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

**N° 24/04/018 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DU REVEST-LES-EAUX
DE FRAIS COMPLEMENTAIRES SUPPORTES EN 2022 ET 2023 POUR LE
COMPTE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, je ne sais pas si Robert peut le présenter pour moi. Non ? C'est gênant ?

M. LE PRESIDENT.- La délibération avait été affectée à Monsieur Musso qui, par pudeur, ne veut pas s'auto-rembourser. Cela dit, un moment de pudeur est vite passé.

Il s'agit de la régularisation de deux sommes.

M. CAVANNA.- En effet, à la suite d'un transfert de compétences réalisé en 2019, il est nécessaire de régulariser certaines dépenses, l'une de 8 853 € et l'autre de 4 271 €, qui avaient été omises.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Qui est pour ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

**N° 24/04/019 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS -
CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE
REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR
FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

M. MUSSO.- Je propose de constituer une provision pour gros entretien et grande révision à hauteur de 75 000 € pour Porquerolles et de 85 000 € pour La Tour Fondue.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est donc approuvé.

**N° 24/04/020 MISE A JOUR DES CREDITS DE PAIEMENT DE
L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2020-2024 RELATIVE À LA
CONNEXION ELECTRIQUE DES NAVIRES A QUAI DU PORT DE TOULON
COTE D'AZUR (CENAQ)**

M. MUSSO.- Il s'agit de porter l'autorisation de programme de 20 665 000 € à 22 085 000 € sur la même période.

M. LE PRESIDENT.- Oui, Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Monsieur le Président, chers collègues, nous avons délibéré sur le budget du port de commerce et, maintenant, nous le faisons sur la connexion électrique des navires à quai. Je vais donc parler un peu de ce que ce port engendre en plus d'un déficit pour la Métropole.

Je note en premier lieu qu'AtmoSud a annoncé la pose d'une station de mesure sur le port de commerce, comme je vous l'avais demandé le mois dernier. Toulon en Commun vous remercie sur ce point.

Cependant, sans attendre cette installation, avez-vous vu l'embouteillage monstrueux de samedi dernier ? En venant de l'ouest, il a fallu 58 minutes à un ami pour aller de la hauteur de l'incinérateur au stade Mayol, 58 minutes de bouchons dus aux quatre ferries qui embarquaient leurs passagers pour la Corse et bloquaient toute l'entrée de Toulon.

Est-ce un souhait des Toulonnais ?

De plus, avec uniquement trois quais, l'un des ferry a dû attendre en rade qu'une place se libère, quatre beaux panaches de fumée poussés par le mistral, car bien sûr, pour des petites escales, les ferries ne se branchent pas.

À noter que depuis les tests faits par le Kalliste les 5 et 6 avril, plus aucun navire ne s'est branché.

L'installation ne fonctionne-t-elle pas ? Le coût est-il trop cher pour les navires dont les armateurs préfèrent les bénéfices à notre santé ?

Attention, ne vous y trompez pas : je ne suis pas particulièrement contre La Méridionale. Je serais plutôt contre la Corsica Ferries qui utilise des vieux navires battant pavillon italien, avec une législation peu protectrice envers ses marins et des optimisations fiscales que je ne maîtrise pas bien.

Autre point : lundi soir, le Napoli, vieux navire battant pavillon panaméen, a chargé pendant trois heures quelques centaines de voitures de location pour la Corse, voitures amenées par camion au port marchand. Le fret n'était-il pas censé partir de Brégaillon ?

Ces quelques exemples doivent nous préparer à l'enfer que nous allons vivre à chaque départ en vacances, avec encore plus de pollution pendant les grosses chaleurs de l'été.

Est-ce vraiment ce que les Toulonnais veulent ?

Un des arguments que j'ai entendu maintes et maintes fois par votre prédécesseur est le tourisme, mais je ne pense pas que nos commerçants y soient gagnants. Toutes ces personnes allant traverser vers la Corse n'ont rien dépensé à Toulon, coincés dans leur voiture, en retirent une impression dramatique de notre ville et n'y reviendront donc jamais en touriste. De leur côté, les Toulonnais ne pouvant pas venir au centre-ville vont faire leurs courses ailleurs.

Combien de temps encore allez-vous laisser ces pollutions nous tuer à petit feu ?

Pour les navires, Toulon en Commun pense qu'imposer un carburant plus propre dans toute la Méditerranée serait essentiel.

Je terminerai par une première requête de Toulon en Commun qui pourrait être rapidement mise en place sans frais : exigez des départs de ferries espacés *a minima* de 90 minutes afin que le parking créé pour recevoir les voitures soit assez grand pour éviter ces bouchons.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT, - Merci. Monsieur VINCENT.

M. VINCENT.- Monsieur Leroy, il existe une réalité intangible : ce sont les résultats qu'AtmoSud nous fournit sur la pollution. Ces résultats démontrent qu'aujourd'hui, les valeurs en dioxyde de soufre, en poussières et en NOx sont inférieures à la réglementation.

Par conséquent, quand vous parlez de pollution, excusez-moi, mais elle est présente lorsque l'on dépasse les valeurs règlementaires, et ce n'est pas le cas.

D'autre part, je voudrais vous rappeler que nous n'avons pas d'incinérateur à Toulon, mais un centre de valorisation énergétique de nos déchets ménagers, ce qui est différent.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'ai pas votre compétence ou votre régularité dans l'analyse, mais j'observe que le premier terminal totalement électrifié sera à Toulon, ce qui n'est pas mal. Nous avons des initiatives et des efforts qui vont dans la direction qui vous paraît opportune.

Pour le reste, faut-il des croisières ou n'en faut-il pas ? C'est peut-être un débat de fond. On peut aussi revenir aux bateaux à voile, de telle façon que beaucoup de problèmes puissent être résolus, mais je crois que dans l'évolution du temps que nous connaissons, et avec les précautions que nous prenons, il existe un bon équilibre entre l'activité économique et la protection de l'environnement.

Monsieur Chenevard.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Je souscris, Monsieur le Président : il est vrai que l'on peut regretter le temps de la lampe à huile, mais ce n'est plus d'actualité.

Ce qui est important, comme cela a été rappelé, ce sont évidemment les investissements lourds qui sont faits pour connecter les navires à quai et faire en sorte que, grâce aux indicateurs rappelés par Gilles Vincent, on puisse mesurer si, oui ou non, depuis un certain temps, la pollution baisse. Or vous savez qu'elle baisse, puisque vous suivez les indicateurs avec beaucoup d'attention.

Elle baisse également du fait de l'obligation de modifier les carburants quand les navires arrivent à la bouée d'atterrissage, passant à un carburant à 0,2 de soufre, de mémoire, alors qu'ils sont traditionnellement à 0,5.

De plus, pour finir, grâce à la demande combinée des présidents des métropoles de Toulon et de Nice, ainsi que de la Région, en 2025, l'ensemble de la Méditerranée basculera en zone ECA, où l'intégralité des carburants aura un soufre à 0,2 %, de mémoire, comme c'est le cas à Toulon, puisque nous sommes actuellement l'un des ports les plus propres de la Méditerranée.

M. LE PRÉSIDENT.- Approuvez-vous cela ? Je voudrais le savoir. Moi qui n'y comprends rien, quand j'entends cela, je me dis que si j'étais écologiste, je serais heureux.

M. LEROY.- Je suis entièrement favorable à la zone ECA en Méditerranée.

M. LE PRESIDENT.- Ah ! vous êtes heureux! Cela me fait plaisir de le savoir.

Je vous en prie, Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Je demande même d'utiliser un carburant encore plus propre en Méditerranée.

Actuellement, ils changent de carburant à l'entrée de la rade, certes, mais le temps que les tuyaux se vident, on a encore bien des panaches lorsqu'ils arrivent à quai.

Je ne faisais que deux demandes, dont l'une consiste à espacer les départs de ferries pour éviter les bouchons en ville. Vous ne pouvez pas dire que tous ces moteurs qui tournent sur l'avenue de la République ne constituent pas une pollution. Je suis désolé, mais cela en est une. Elle est peut-être en dessous de normes, mais j'ai un doute, parce qu'il n'y a pas de station de mesure à cet endroit. De tout façon, on est peut-être en dessous des normes actuelles, mais ce ne sera plus le cas dans quelques années.

Il est tout de même important de préserver la santé des Toulonnais. La pollution de l'air cause 400 000 morts par an. Il faut donc faire attention, car c'est un point critique.

J'ai proposé deux choses simples : imposer un peu plus de carburant propre, c'est-à-dire qu'ils le mettent plus tôt pour que ce soit vraiment propre quand ils arrivent en ville et que ce soit du gasoil ; demander d'espacer les départs afin d'éviter ces bouchons monstrueux dans la ville.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Madame le Maire de Toulon fera son miel de ces interventions.

Je mets aux voix cette mise à jour des crédits. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 75

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY
– M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité.)

Monsieur Cavanna ne prendra pas part au vote des deux prochains projets de délibération, dont le premier concerne des conventions pour l'exploitation des lots de plage sur des plages artificielles du Mourillon, choix de l'attributaire, Monsieur Musso.

Monsieur Robert CAVANNA sort de la salle.

N° 24/04/021 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°3

M. MUSSO.- Il s'agit du lot 3 et d'une convention d'occupation temporaire lot C. Je vous propose d'attribuer la délégation de service public d'exploitation d'activités des bains de mer du lot 3 à la SAS Alexandre.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Robert CAVANNA

(Adoption à l'unanimité.)

Je vous remercie.

N° 24/04/022 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°4

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 4D à la SARL Luno.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

ELU(S) NE PRENANT PAS PART AU VOTE : M. Robert CAVANNA

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Monsieur CAVANNA entre dans la salle.

N° 24/04/023 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRATE DE PLAGE LOT N°5

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 5E à la société en cours de création EM'ACO, représentée par Monsieur Christophe Charaut.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/024 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRATE DE PLAGE LOT N°6

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 6 à la Société en cours de création CAA F&B SAS.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

N° 24/04/025 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°7

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 7 à la société en cours de création EM'ACO, représentée par Monsieur Christophe Charaut.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

N° 24/04/026 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°8

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 8 à la SARL Camille.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour Camille ? Abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/027 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°9

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 9 à la société en cours de création EM'ACO, représentée par Monsieur Christophe Charaut.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Il y a beaucoup de plages au Mourillon ! C'est incroyable !

N° 24/04/028 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°10

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 10 à la SAS Giglio Maurizio SL.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/029 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°11

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 11 à la SAS Poe Rava Tahiti Plage.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/030 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°12

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 12 à la SARL L'O Beach.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Même vote.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/031 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°13

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 13 à la SARL Matlouis.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Même vote.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Un jour, il faudra que l'on m'explique, dans le cadre de la simplification administrative dont tout le monde nous rabat les oreilles tous les jours, quel est l'intérêt de ces délibérations en Conseil Métropolitain, qui ne sont que la prise d'acte de ce que la Commission d'Appel d'Offres a décidé. C'est du cinéma ! Il faudrait vraiment qu'il y ait un accident nucléaire entre la Commission d'Appel d'Offres et le Conseil Métropolitain pour que nos délibérations ici aient un sens.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, l'objectif est de protéger le Président de la Commission d'Appel d'Offres !

M. LE PRESIDENT.- La prochaine fois, nous ferons un vote global pour le protéger !

Bref ! Cela ne me gêne pas, mais reconnaissez néanmoins que cela n'a pas beaucoup de sens. De plus, on n'évoque pas ici les différentes entreprises candidates ni les différents arbitrages qui ont pu avoir lieu, ce qui est normal, puisque le travail a été fait.

Il s'agit donc de dire : « Monsieur Musso ou Monsieur Cavanna ont-ils bien fait leur travail ? » – « Oui », mais nous le savions déjà.

N° 24/04/032 23DSP04 - CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE DU SOUSTRAITE DE PLAGE LOT N°14

M. MUSSO.- Je vous propose d'attribuer la DSP du lot 14 à la SARL Restaurant Plage L'Anse Des Pins.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? qui s'abstient ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/033 AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC N°23CONC09 RELATIF AUX CONVENTIONS POUR L'EXPLOITATION DES LOTS DE PLAGE ET DES ETABLISSEMENTS DE RESTAURATION DES PLAGES ARTIFICIELLES DU MOURILLON - LOT 1

M. MUSSO.- Cela concerne le lot n° 1 qui a déjà été attribué. L'avenant que l'on nous propose consiste à agréer le changement de personne physique responsable de l'exécution du sous-traité d'exploitation, ainsi que la modification de répartition des parts sociales de la société exploitante, la SARL Le Lido de Toulon.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 75

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 4 – M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY
– M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/034 AVENANT N°2 AU SOUS-TRAITE N°19CONC09 RELATIF À L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°6 ET A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CHALET N°4 DE LA PLAGE DES SABLETTES/MAR VIVO A LA SEYNE-SUR-MER

M. CAVANNA.- Monsieur le Président, il s'agit d'un avenant de prolongation avec deux objectifs : d'abord, permettre la réalisation d'un avenant de transfert de gestion sur la plage des Sablettes, qui permettra d'unifier sa gestion, et en même temps, cela laissera le temps de relancer sereinement la procédure de Délégation de Service Public.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

N° 24/04/035 AVENANT N°3 AU SOUS-TRAITE N°19CONC11 RELATIF À L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°4 ET A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CHALET N°1 DE LA PLAGE DES SABLETTES/MAR VIVO A LA SEYNE-SUR-MER

M. CAVANNA.- C'est la même chose pour le lot de plage n° 4 et l'occupation du chalet n° 1.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je suppose que c'est adopté dans les mêmes condition.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

N° 24/04/036 AVENANT N°3 AU SOUS-TRAITE N°19CONC08 RELATIF À L'EXPLOITATION DU LOT DE PLAGE N°5 ET A L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU CHALET N°3 DE LA PLAGE DES SABLETTES/MAR VIVO A LA SEYNE-SUR-MER

M. CAVANNA.- C'est la même chose pour le lot de plage n° 5 et l'occupation du chalet n° 3.

M. LE PRESIDENT.- Je suppose donc que le vote est assez voisin.

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/037 AGREMENT DE SUBDELEGATION DE L'ACTIVITE DE RESTAURATION LEGERE OU TRADITIONNELLE CONCERNANT LE CONTRAT N°22CONC02 RELATIF À LA DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER DE LA PLAGE NATURELLE DU PRADON A CARQUEIRANNE, LOT N°2

M. CAVANNA.- L'exploitante du lot de plage n° 2 à Carqueiranne a sollicité notre agrément pour subdéléguer la partie du contrat relative à la restauration à la SARL Brise Marine, laquelle a fourni l'ensemble des justificatifs nécessaires.

Il est donc proposé d'autoriser cette subdélégation.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

N° 24/04/038 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°24/02/010 DU 22 FEVRIER 2024 RELATIVE À LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES-LES-PALMIERS - LOT DE PLAGE N°4 DE L'AYGUADE

M. CAVANNA.- Il s'agit tout simplement de corriger une erreur matérielle. En effet, la superficie du lot est de 795 m², et non de 560 m² comme cela avait été indiqué dans une précédente délibération.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera donc corrigé.

Pas d'observation ?

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. Gilles BALDACCHINO - M. Anthony CIVETTINI – M. Philippe LEROY – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie. Je donne la parole à Ange Musso pour le tableau des effectifs permanents.

N° 24/04/039 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit de mettre à jour et d'actualiser le tableau des effectifs pour tenir compte des besoins liés à l'évolution de la Métropole et d'anticiper en proposant, le cas échéant, de pourvoir les emplois de catégorie A ou B créés par la présente ou vacants par des agents contractuels, pour les besoins du service et sous réserve qu'aucun fonctionnaire possédant le profil requis et l'expérience n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour cette actualisation ?

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/040 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2023

M. MUSSO.- Le montant des acquisitions, au nombre de 62, s'élève à 1 644 612,50 €, et le montant des cessions, au nombre de 9, s'élève à 2 267 528 €.

Le montant total des mouvements est de 3 912 140,50 €.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/041 VILLE DE LA SEYNE-SUR-MER - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Mme BICAIS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération du Conseil Métropolitain du 13 novembre 2019 a fixé la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de La Seyne-sur-Mer.

À ce jour, la composition de la CLSPR doit être modifiée en ce qui concerne le collège d'associations, en raison de la démission de Monsieur Patrick Bertoneche et de l'arrivée de Monsieur Christophe Favrelle, nouveau délégué départemental de la « Fondation du Patrimoine » du Var.

Monsieur le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a formulé un avis favorable sur les personnalités représentant les associations du patrimoine, à savoir :

- Madame Caroline Collomp, membre actif du Comité d'Intérêt Local « Balaguier le Manteau – l'Éguillette », titulaire ;
- Monsieur Christophe Favrelle, délégué départemental de la « Fondation du Patrimoine » du Var, titulaire ;
- Monsieur Jean-Claude Madet, membre de la « Fondation du Patrimoine », suppléant.

La présente délibération a pour objet de désigner ces nouveaux membres d'associations.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Je mets aux voix ces nouvelles désignations. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Contrat local des solidarités 2024/2027, Madame Lévy.

N° 24/04/042 CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024/2027 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'autoriser la signature du Contrat Local des Solidarités.

Dans le cadre du Pacte des solidarités, deux contractualisations sont proposées par l'État à la Métropole et au Département du Var :

- dans un premier temps, un Contrat Local des Solidarités pluriannuel de quatre ans, de 2024 à 2027, adapté au territoire et comprenant des engagements financiers respectifs sur la base de fiches actions ;
- dans un second temps, un Pacte Local des Solidarités : convention stratégique signée par les partenaires.

Ces contractualisations doivent s'inscrire dans quatre axes :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance ;
- Amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous ;
- Accès aux droits essentiels ;
- Transition écologique solidaire.

La dotation annuelle de l'État pour la Métropole s'élève à 465 500 € maximum par an sur quatre ans.

Il est proposé que la Métropole accompagne 11 actions. Bien évidemment, des modalités de suivi et d'évaluation de ces actions sont prévues.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Avez-vous des observations ?

Si tel n'est pas le cas, je mets aux voix. Qui est pour ce Contrat Local des Solidarités ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Choix du mode de gestion pour le service Assainissement à compter de 2026, Monsieur Albertini.

N° 24/04/043 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT A COMPTER DE 2026

M. ALBERTINI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, actuellement, le service de l'assainissement est géré en régie pour la collecte des eaux usées sur trois communes (Ollioules, Six-Fours-les-Plages et La Garde), en Délégation de Service Public pour la collecte sur les neuf autres communes, et en Délégation de Service Public pour le transport et le traitement des eaux usées.

Excepté les contrats de collecte de La Crau, de transport Chateaubanne et de traitement Amphitria en cours, cinq contrats arrivent à terme en fin 2025 :

- Collecte La Seyne / Saint-Mandrier ;
- Collecte Toulon-Ouest / Le Revest ;
- Collecte Toulon-Est / Le Pradet / La Valette ;
- Collecte Hyères / Carqueiranne + Îles de Porquerolles et Port-Cros ;
- Traitement Amphora / Almanarre.

Le mode de gestion sur ces périmètres doit être défini afin d'enclencher les procédures de renouvellement des DSP.

Sur le secteur Ouest, il est proposé de maintenir les modes de gestion actuels en regroupant les communes en délégation au sein d'un même périmètre :

- Régie : Six-Fours-les-Plages / Ollioules ;
- DSP : La Seyne / Saint-Mandrier / Toulon-Ouest / Le Revest-les-Eaux.

Sur le secteur Centre, il est proposé d'assurer la gestion en régie des réseaux de La Valette-du-Var avec La Garde pour une optimisation de moyens, et sur le secteur Est, de conserver les modes de gestion actuels, en regroupant toutefois collecte et traitement au sein d'un même périmètre :

- Régie : La Valette-du-Var / La Garde ;
- DSP : Toulon-Est / Le Pradet / Hyères / Carqueiranne
- + traitement Amphora / Almanarre / Porquerolles / Port-Cros / futur unité de traitement des Borrels.

Bien sûr, cela est passé en commission, ainsi qu'en CST, puisqu'il y a un passage en régie supplémentaire.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Merci.

Monsieur Leroy.

M. LEROY.- Nous en avons beaucoup discuté en commission. D'ailleurs, je voulais remercier Monsieur Albertini pour les commissions très intéressantes, ainsi que pour les visites très instructives des stations d'épuration et de traitement des eaux. Tout le monde devrait les visiter afin d'éviter de jeter n'importe quoi dans les toilettes.

Tout à l'heure, nous avons voté 14 délibérations de plages du Mourillon que l'on aurait peut-être pu grouper. Dans le cas présent, nous allons voter pour deux choses en même temps, sur lesquelles j'ai un avis différent.

En effet, je suis favorable à la gestion en régie du Service Public pour l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées de Six-Fours-les-Plages, Ollioules, la Valette-du-Var et la Garde, mais je suis beaucoup plus réservé sur la mise en DSP des réseaux de collecte, ayant pu constater qu'au final, ces DSP revenaient souvent plus chères que les régies.

Je voulais expliquer mon vote de cette manière. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Vincent.

M. VINCENT.- C'est toujours pareil : vous annoncez des choses, mais vous ne donnez pas les chiffres, ni les preuves.

Ce que vous venez de dire est totalement faux. Que ce soit sur les déchets ou sur l'eau, dans toute la France, on constate que les régies sont beaucoup plus chères, quand vous additionnez les investissements et les heures passées par les uns ou les autres.

Par exemple, pour les déchets, nous avons un système qui s'appelle « ComptaCoût » et qui est alimenté par toutes les informations de l'ensemble des collectivités. On s'aperçoit que lorsque l'on est en régie, on est beaucoup plus cher. C'est la vie !

Après, c'est un choix dogmatique.

M. LE PRESIDENT.- Idéologique, et non dogmatique !

Pour ma part, je suis incapable d'émettre un commentaire. La seule chose que je me permettrai d'évoquer est que sur ces sujets, qui sont intellectuellement opaques – je ne comprends pas bien –, pour l'assainissement ou l'eau, on a souvent tendance à vouloir faire des regroupements pour faire jouer les économies d'échelle. Or mon expérience me démontre que, lorsqu'on le fait pour l'eau, les économies ne sont pas obligatoirement pour tout le monde.

Par conséquent, je dis : attention. Chaque commune a une culture pour l'eau et pour l'assainissement qui vient de loin. Avant de rassembler et de bouleverser, faisons attention que les ressortissants de telle ou telle commune n'aient pas des conséquences négatives. Je ne voudrais que pour les Hyérois, l'assainissement aboutisse à la même chose que ce qui interviendra pour l'eau. Je suis incapable de vous dire si c'est le cas, mais j'ai une petite appréhension, et je compte sur Monsieur Albertini pour la lever.

M. ALBERTINI.- Ce ne sera pas le cas.

M. MUSSO.- Monsieur le Président, puisque vous avez ouvert la porte, je me permets d'en rajouter un peu.

Je pense qu'à partir du moment où l'on regroupe, la concurrence peut moins s'exprimer, puisque l'on a un seul marché énorme. Si l'on a deux DSP, à mon sens, on peut avoir un peu plus de concurrence et des résultats un peu différents.

J'en ai souvent discuté, y compris avant vous, Monsieur le Président. Visiblement, nous sommes au moins deux à penser la même chose.

M. ALBERTINI.- C'est aussi le but.

M. LE PRESIDENT.- La délibération étant proposée, et les scientifiques et techniciens ayant parlé, je la mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ?

POUR : 73

CONTRE : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ABSTENTION : 4 – M. Gilles BALDACCHINO – M. Anthony CIVETTINI – M. Phillipe LEROY – M. Amaury NAVARRANNE

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/044 CONVENTION-CADRE RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX PARTICULIERS POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES LOGEMENTS FACE AUX RISQUES D'INONDATION DANS LE CADRE DU PAPI PCT 2024-2029

Mme ARNAUD-BILL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations des Petits Côtiers Toulonnais 2024-2029, labellisé suite au Comité de bassin Rhône Méditerranée Corse du 5 avril 2024, la Métropole Toulon Provence Méditerranée finance, depuis 2019, des diagnostics gratuits pour les habitants du territoire situés en zone inondable.

Ces diagnostics préconisent la mise en œuvre de travaux de réduction de vulnérabilité aux inondations.

Les travaux de mitigation sur les zones inondables de la Reppe et du Roubaud viennent en complément des aménagements publics de ralentissement des écoulements prévus dans le cadre des actions 6.4 et 6.14 du PAPI PCT.

Cette démarche de réduction de vulnérabilité donne la possibilité aux travaux d'investissement publics estimés à 19,2 M€ d'être subventionnés à hauteur de 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs, dit « Fonds Barnier », soit des subventions attendues de 9,5 M€.

Dans le cadre des actions, 30 % des travaux de mitigation doivent cependant être réalisés sur les secteurs de la Reppe et du Roubaud afin d'améliorer l'efficacité des opérations d'aménagement et garantir leur financement par l'État.

La Métropole TPM propose donc, sur ces deux secteurs, en plus d'un accompagnement global, la mise en place d'un dispositif d'aide financière.

Ce dispositif permet d'abonder de 20 % supplémentaires les 80 % d'aides accordées par le Fonds Barnier à la réalisation de travaux de mitigation, pour un reste à charge nul pour les particuliers.

Les aides ne pourront être attribuées qu'aux particuliers répondant à certains critères, dont vous avez la liste.

Il est à noter que les travaux subventionnés consistent en général en la pose de batardeaux, la mise hors d'eau d'installations électriques, la fourniture de pompes et la pose de clapets anti-retours sur les canalisations. L'enveloppe globale a été estimée sur la base d'un coût moyen des mesures de 3 700 € TTC par habitation.

Il est donc proposé de valider le principe du dispositif d'aide financière accordée aux particuliers bénéficiant du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité de logements face aux risques d'inondation.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ?

Oui, Madame Portuèse.

Mme PORTUESE.- Je voulais connaître la raison pour laquelle ces aides ne portent que sur ces deux zones, la Reppe et le Roubaud. D'autres zones inondables seront-elles concernées ?

Mme ARNAUD-BILL.- Je n'ai pas compris.

Mme PORTUESE.- La Métropole comporte d'autres zones inondables, et je vois que seules deux zones sont concernées.

Mme MONFORT.- Si je peux me permettre, ce partenariat existe déjà sur le PAPI du Gapeau. Je pense que c'est la raison pour laquelle il n'est pas nécessaire de le voter, puisque cela a déjà été fait.

Mme ARNAUD-BILL.- Au niveau de la Préfecture, Monsieur le Préfet a souhaité qu'il y ait une unité d'intervention sur la totalité du département du Var. La Métropole a donc validé cette participation complémentaire. Cela se fera donc au sein de la totalité de la Métropole, comme cela se fera au sein de toutes les communautés au niveau du département, de façon à ce que l'on entre vraiment dans la mise en place de travaux, car le coût était souvent un frein à la protection des habitations.

Mme MONFORT.- Ce sera donc également le cas sur le bassin versant du Gapeau ?

Mme ARNAUD-BILL.- Oui. Ainsi, le reste à charge pour les particuliers sera nul.

Mme MONFORT.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Madame la Directrice Générale des Services, si des observations sont fondées, il faut les prendre en compte et améliorer les choses.

Dans l'absolu, je trouve que cette politique est extraordinairement vertueuse. Il est tout de même énorme de donner 100 % des moyens à des particuliers pour se protéger grâce à un certain nombre de systèmes. Pour vous dire la vérité, je ne suis pas sûr que le Fonds Barnier se déclenche systématiquement et à tout moment, ce qui signifie que les 20 % se déclencheront aussi de façon assez aléatoire, mais dans l'esprit, ce sont tout de même des politiques très positives.

Par conséquent, le fait de s'inscrire dans cette démarche, en vérifiant peut-être que les modalités soient adaptées, me paraît être une bonne chose. Pour le reste...

Y a-t-il d'autres observations ?

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/045 CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLITAINE ET TERRITORIALE DU VAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI-PCT 2024-2029) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme ARNAUD-BILL.- La Métropole continue son partenariat avec la CCI du Var à travers une convention qui lui permet de bénéficier du retour d'expérience, ainsi que de la connaissance spécifique du tissu économique et de la capacité de mobilisation des chefs d'entreprises.

La convention fixe le contenu et les modalités des missions de la CCI du Var afin de réaliser deux actions du PAPI, pour un montant total de 276 000 € TTC sur trois ans. Il s'agit de la poursuite de la démarche de communication et de sensibilisation au risque inondation des acteurs économiques, ainsi que la poursuite de la démarche de diagnostic de vulnérabilité dans les activités économiques.

Il est proposé d'autoriser la signature d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations sur le petits côtiers toulonnais.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Les entreprises étant également victimes d'inondations, il est naturel que cette relation soit poursuivie.

Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 76

CONTRE : 2 – M. Jean-David MARION – Mme Cécile MUSCHOTTI

ABSTENTION : 1 – Mme Chantal PORTUESE

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

N° 24/04/046 CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR DANS LE CADRE DU PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI-PCT 2024-2029) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme ARNAUD-BILL.- Il s'agit du même type de convention, mais cette fois avec la Chambre d'agriculture du Var.

Cette action s'élève à 19 000 € hors taxes sur six ans.

Il est proposé d'autoriser la signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture du Var dans le cadre du PAPI, de façon à venir en aide aux agriculteurs et à se prémunir des inondations.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Là aussi, il s'agit de relations maintenues et indispensables.

Toutefois, les sommes sont très limitées. Parfois, cela vaut-il la peine de mettre en place des machineries administratives pour des sommes aussi limitées sur des sujets fondamentaux ?

Lors d'inondations, certains d'entre nous ici savent que des entreprises horticoles, par exemple, sont complètement dévastées. Quand on voit que l'on met 19 000 € sur six ans, c'est mieux que rien, mais 3 000 € par an, avec les probabilités, cela me paraît un peu résiduel.

Mme ARNAUD-BILL.- C'est de la prévention.

M. SIMON.- Ces 19 000 € ne concernent que la convention avec la Chambre d'agriculture. Après, les aides directes sont différentes.

M. LE PRESIDENT.- J'entends bien, mais bon...

Ce sont les prix des diagnostics, et nous ne demanderons donc pas qu'ils soient plus chers.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

N° 24/04/047 CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LA METROPOLE TPM ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-BAUME DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE RISQUE DES PETITS COTIERS TOULONNAIS (PAPI-PCT 2024-2029) – AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme ARNAUD-BILL.- Toujours dans le cadre du PAPI, nous sommes en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume. Une partie est gérée directement par la Métropole, et un cofinancement est demandé au syndicat de la Reppe et du Grand Vallat.

Le montant prévisionnel des travaux est 1 703 500 € sur six ans, et la participation financière de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume est demandée à hauteur de 72 790 €.

Vous avez un plan de financement, chacun prenant sa part dans les travaux qui seront réalisés.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ?

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

**N° 24/04/048 ACTUALISATION DU DISPOSITIF DE COMPENSATION
TARIFAIRE AU PROFIT DES INSULAIRES, RESIDENTS ET SAISONNIERS
DES ILES DE PORT CROS ET DU LEVANT**

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit d'une délibération importante, Madame Lévy !

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président.

Les liaisons maritimes entre la commune du Lavandou et les îles d'Hyères sont exploitées par une compagnie maritime privée, sans financement public. Sur ces liaisons, les insulaires métropolitains et les saisonniers travaillant sur ces îles ne bénéficient pas d'un tarif urbain, comme c'est le cas au départ de la Tour Fondue, ce qui crée une distorsion de traitement.

Afin d'y remédier, le Département du Var a soutenu financièrement ces transports jusqu'en 2017. Toutefois, depuis l'arrivée de la loi NOTRe, le Département n'est plus compétent en la matière.

En sa qualité d'autorité organisatrice de la mobilité compétente pour assurer la desserte maritime des Îles d'Or faisant partie de la commune d'Hyères, la Métropole a pris en charge le maintien de cette compensation autrefois départementale.

La compagnie maritime a fait part, par courrier du 23 janvier 2024, de son intention d'augmenter son tarif îlien au 1^{er} juin 2024, le passant de 130 € à 150 € pour un forfait de cinq allers/retours.

Afin de ne pas rendre la traversée plus coûteuse en provenance et à destination de la commune du Lavandou, il convient d'actualiser la compensation tarifaire de la Métropole pour les îliens, les résidents et les travailleurs saisonniers à due concurrence de l'augmentation tarifaire applicable à partir du 1^{er} juin.

Le coût initial pour la Métropole de 45 000 € est augmenté de manière prévisionnelle de 10 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Cette délibération est importante, car il s'agit de la continuité territoriale, quand on a ce phénomène extrêmement curieux d'îles qui appartiennent à Hyères et à la Métropole mais qui sont desservies à partir d'une autre ville qui n'appartient pas à la Métropole. Bien entendu, les habitants de ces îles ne comprennent pas qu'il puisse exister un statut quand on part de La Tour Fondue et du port d'Hyères, avec une délégation de service public, et un autre quand on part du Lavandou.

Il est vrai que ce problème est juridiquement pendan depuis longtemp, et je suis heureux que l'on puisse arriver à trouver cette compensation afin qu'il y ait une relative équité pour les îliens des deux îles.

Merci beaucoup.

Je mets aux voix. Qui est pour ?

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

C'est donc adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 04.

**M. le Président de la Métropole
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance
Béatrice VEYRAT-MASSON**